



L'univers sous-marin à Fribourg...

- 10 ENERGISSIMA Moritz Leuenberger était là!
- 11 MONDE SOUS-MARIN Fribourg a son festival
- 12 MIAM Des légumes grâce à un clic de souris
- 13 FRIBOURG L'avenir du Werkhof au Conseil général
- 14 MÉZIÈRES Une expo sur les papiers peints en irisé
- 15 PAYERNE Des épices dans l'ancienne usine Marmy

Les éducateurs vous attendent

DÉTENTEURS DE CHIENS • Nouvelle législation oblige, il est temps de suivre les cours théoriques et pratiques. L'Amicale cynologique de Marly joue les pionniers.



Les installations du Crêt-du-Loup accueilleront les premiers cours obligatoires les 30 avril et 15 mai prochains. CHARLY RAPPO-A

PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Leur formation a demandé du temps. Mais, désormais, ils sont fin prêts, les formateurs de détenteurs de chiens reconnus. Le site de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) en indique 12 pour le canton de Fribourg. Voilà qui n'est point trop quand on sait que le canton compte plus de 22000 toutous. Michel Grandjean, qui officie à l'Amicale cynologique de Marly (ACM) comme conseiller technique, est l'un de ces formateurs agréés.

Les 30 avril et 15 mai, avec Daniel Fontana – le monsieur chien du canton – il dispensera les premiers cours obligatoires répartis en deux blocs théorique et pratique de quatre heures chacun. Prix: 90 fr. par détenteur pour quatre heures de cours, selon le montant conseillé par la

Fédération romande de cynologie (FRC). Pour l'heure, ils sont six à s'être inscrits pour le 30 avril et un seul pour la date du 15 mai. Autant dire qu'il reste de la place, les cours étant prévus pour une vingtaine de participants pour chaque bloc.

Date butoir en 2010

Mais qui donc doit suivre cette formation, qui n'est pas un examen et qui débouche sur une attestation? «Concrètement, une personne qui ne possédait pas de chien avant le 1^{er} septembre 2008 et qui en acquiert un après cette date doit avoir accompli ces formations avant le 1^{er} septembre 2010», indique Heike Hartmeyer, vice-présidente de l'ACM. «Passé cette date, le futur détenteur devra impérativement suivre la formation

théorique avant d'acheter son chien. Ensuite, il devra suivre la formation pratique dans le délai d'un an à compter de l'acquisition du chien.»

La vice-présidente fait remarquer que, depuis plusieurs mois, de nombreux détenteurs posent beaucoup de questions sur la nouvelle loi dont l'ordonnance d'application est entrée en vigueur en juillet 2007. Le législateur a prévu une période transitoire pour assurer la formation des formateurs et mettre en place les cours.

Bonne configuration

Au lieu-dit le Crêt-du-Loup, à Marly, les 17000 m² des installations de l'ACM, séparés en cinq modules munis de grillages, offrent une bonne configuration pour inculquer aux

chiens et à leurs maîtres le b.a.-ba de la bonne conduite canine. «Un simple terrain labouré ne suffit pas», explique Michel Grandjean. «L'ACM est l'un des premiers clubs à posséder une installation ad hoc.»

Le spécialiste fait remarquer que ces cours obligatoires n'ont rien à voir avec les prescriptions qui régissent la détention des molosses figurant sur la liste établie au niveau cantonal. Les propriétaires des chiens des 14 races de molosses enregistrées par le canton de Fribourg doivent obtenir une autorisation de détention délivrée par Service vétérinaire – devenu Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). Et c'est plus cher que pour les chiens non listés puisque l'émolument de base coûte 450 fr. l

Ce que l'on doit savoir avant d'acheter Médor

Savez-vous qu'il est interdit d'utiliser un collier électrique pour faire obéir son toutou? Ou de lui en faire porter un qui gicle de la citronnelle chaque fois qu'il aboie? Et qu'on ne peut pas acheter un chiot avant qu'il ait au moins 56 jours sous peine d'amende? Dans le cadre du cours théorique, Michel Grandjean va passer en revue, chapitre par chapitre, tout ce qu'il faut savoir avant d'acquérir un chien. Et son cours est dense, puisqu'il comprend 147 fiches Powerpoint fournies par la Fédération cynologique romande (FRC)!

Selon le formateur, avant l'acquisition d'un compagnon à quatre pattes, il ne faut pas hésiter à se poser des questions fondamentales, telles que «Qu'est-ce qui me pousse à avoir un chien?», ou encore «Suis-je autorisé à en acquérir un?» En effet, pour les races listées par exemple, le détenteur doit disposer d'un casier judiciaire vierge ainsi que d'un certificat de bonnes mœurs délivré par la commune.

«Les aspects financiers sont aussi très importants», poursuit le formateur. «Détenir un chien peut coûter, suivant la race, entre 4000 et 10000 francs! Il faut en effet non seulement compter le prix d'achat, mais aussi tout le matériel, les vaccinations, les impôts (cantonaux, communaux) et autres. Il faut se poser la question de savoir si l'on dispose du budget nécessaire. Car un chien, ce n'est pas gratuit! Voilà pourquoi je propose l'élaboration d'un budget.»

Michel Grandjean aborde aussi la question du choix de l'animal et surtout où l'acheter. Selon le formateur, il faut toujours s'adresser à des organes agréés. «Attention aux ventes par internet», avertit-il. «Cela peut réserver des surprises, comme des problèmes de consanguinité ou autres.»

Pour Michel Grandjean, un moment-clé à bien négocier est le moment où l'on enlève le chiot à sa mère et à sa fratrie. «Ce moment doit bien se préparer», insiste-t-il. «Pour le jeune

chien, c'est un moment très stressant. On ne peut aller le chercher le dimanche et le laisser toute la journée seul le lendemain parce qu'on doit aller au boulot! On doit vraiment être présent pour assurer la transition.»

Quant aux cours pratiques, le formateur agit comme le fait un moniteur d'auto-école. Les installations de l'ACM permettent de simuler la plupart des situations que rencontre le chien durant sa vie. Il faut lui inculquer le calme lorsqu'il croise un congénère. Il ne doit pas tirer sur la laisse et obéir au rappel.

La formation laisse aussi la place au jeu. Mais Michel Grandjean recommande en effet de l'adapter selon les tempéraments. Il ne faut pas par exemple exagérer avec les jeux qui consistent à tirer sur un objet avec un chien trop vif: l'excitation peut rendre l'animal difficilement maîtrisable. PAS

Plus d'infos sur <http://bvet.bytx.com/plus/trainer> et www.acm-marly.ch



VINCENT MURITH

FRIBOURG

Et voici la Nuit des musées

Événement surprenant, hier, à la rue de Romont à Fribourg, pour les passants. Des affiches jaunes et noires placardées au sol et accrochées aux arbres annonçant la Nuit des musées (NDM), le 16 mai prochain. Sans compter le déboisement de deux personnes arborant les mêmes couleurs. La Nuit des musées? Un nouveau festival? En quelque sorte, puisque les musées de la ville s'associent pour organiser dans leurs murs, cette nuit-là, des animations hors du commun pour le public. Les organisateurs ménageant l'effet de surprise, nous en saurons plus ces prochains jours. PAS

GRANGES-PACCOT

Trois employés licenciés

PIERRE-ANDRÉ SIEBER

Fermeture de Darty à Granges-Paccot («LL» d'hier) prévue à la fin juin: le service de communication donne davantage d'informations à propos du sort des employés. «Trois collaborateurs se sont vu signifier le préavis de fin de contrat de travail car nous ne savons pas où leur proposer un reclassement», indique le service de communication du groupe. Qui dit poursuivre «des échanges individuels» avec le personnel pour une recherche de solution.

Ainsi sur 10 collaborateurs salariés de Darty Fribourg, «quatre sont effectivement déjà reclassés sur d'autres sites (magasins et siège)». Quant aux autres, deux apprentis terminent leur contrat d'apprentissage avant l'été sur le site fribourgeois. Un troisième apprenti enfin s'est vu proposer de continuer son contrat d'apprentissage dans un autre magasin Darty. l

EN BREF

POLLUTION AU YOGOURT

CHIÈTRES/GALMIZ Quelque 1500 litres de yogourt se sont échappés d'un camion-citerne entre Chiètres et Galmiz, mercredi peu après 11 h. Il semble qu'une brusque fermentation du liquide soit à l'origine de l'incident, qui a nécessité l'intervention des pompiers moratois. Après avoir coulé sur la chaussée, le yogourt – destiné de toute manière à être évacué – s'est engouffré dans une canalisation avant d'aboutir dans le cours d'eau Peretten. Après avoir placé un barrage, les pompiers ont évacué l'encombrant produit laitier à l'aide d'un autre camion-citerne. Appelé sur les lieux, le garde-faune a constaté que l'épais liquide avait détruit la microfaune sur une longueur de